

Stage de danse classique de Morlaix 2022

Conditions Générales du stage

1. Les participants seront répartis en groupe par l'équipe pédagogique.
2. Les participants sont tenus d'informer à l'avance les organisateurs d'éventuelles allergies et autres problèmes médicaux sous-jacents.
3. Tous les participants sont tenus d'apporter leurs propres tenues de danse (tenues appropriées pour les cours de danse classique), cela inclut les chaussons de pointes pour les participantes désireuses de danser sur pointe.
4. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à tout accident ou dommage (corporel et/ ou matériel) pouvant survenir au cours du stage. De même, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de biens personnels pouvant survenir au cours du stage.
5. Les organisateurs se réservent le droit de retenir tout ou partie des frais de participation au stage en cas d'annulation de l'inscription. Aucune annulation survenue à moins d'un mois du début du stage ne sera remboursée.
6. Les organisateurs se réservent le droit de remplacer, les professeurs et artistes participants en cas de blessures, maladies ou de toutes autres raisons intangibles.
7. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler et/ou de modifier tout ou partie du stage. En cas de modification, aucun remboursement ne sera effectué. Uniquement en cas d'annulation, les organisateurs rembourseront uniquement les frais de participations au stage (sont exclus les frais annexes : transports, hébergements, ...)
8. Les organisateurs recommandent aux participants étrangers la souscription d'une assurance adéquate.
9. Aucun candidat ne pourra participer en cas de blessure.
10. Les photos et vidéos prises par les organisateurs du stage sont la propriété du « petit ballet international » et pourront être utilisées gratuitement par « le petit ballet international » à des fins publicitaires et marketing.
11. Tous les participants doivent avoir une assurance santé.
12. Tous les participants doivent avoir une assurance responsabilité civile.
13. Tous les participants mineurs (moins de 18 ans au jour du début du stage) doivent avoir transmis avant le début du stage, l'autorisation parentale dûment remplie et signée par leurs parents ou responsable légal. Les participants doivent avoir au moins 16 ans révolu au premier jour du stage de danse.